

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité er	vironnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :		N° d'enregistrement :
12-11-18	19-12-18		2018-7402
	1. Intitulé du pr	ojet	
Restauration du port fluvial de Niort	·	·	
2. Identification du	ı (ou des) maître(s) d'ouvra	ge ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique			
Nom	Prénom	1	
2.2 Personne morale			
Dénomination ou raison sociale	INSTITUTION INTERDEPART	TEMENTALE DU BA	SSIN DE LA SEVRE NIORTAISE (IIBSN)
Nom, prénom et qualité de la personne	Mme Séverine VACHON - P		` '
habilitée à représenter la personne morale	Time Severime Viterior	residence	
RCS / SIRET 2 5 7 9 0 1 3	3 0 0 0 0 2 3	Forme iuridique	Etablissement public territorial
		. dirito joitalique	
	`		
Joigne	ez à votre demande l'ant	nexe obligatoire	n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères ann	exé à l'article R. 1	22-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspo	ndant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie			s seuils et critères de la catégorie utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
25	IOTA / Extraction de sédime		·
	- volume inférieur à 2 000 n	n <sup>3</sup>	
	- niveau < S1 pour As, Cd, C	r, Cu, Hg, Ni, PCB, h	nydrocarbures, organométalliques,
	- niveau >= S1 pour Pb (115	5) et Zn (318)	
	4. Caractéristiques génér		
Doivent être annexées au présent formu			) formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent	tuels travaux de démolition		
Le projet comprend :			
- l'extraction des sédiments accumulés dan	•	ume calculé de 750	m³
- la réfection d'une cale de mise à l'eau de			
- la réfection des maçonneries du quai de l	a rive gauche (parois vertical	es - 70 ml).	
Daniel and deskine and a star New Mark			
Pour ces opérations, une mise à sec de l'en - la zone de dragage est de 2600 m² (emp	•	e, sur environ 100 i	n, au moyen a un patardeau :
- la surface à mettre à sec est de 5800 m², p	•	ort	
ia surface a mettre a sec est de 3000 m , p	nus large que remprise uu po	ort.	

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'exploitation courante du réseau navigable propriété de l'IIBSN (domaine public fluvial). En outre, il participe au projet de mise en tourisme fluvial de la Sèvre niortaise, le port de Niort étant inscrit comme "tête de ligne" pour l'accueil de bateaux habitables ou de promenade.

Les objectifs sont :

- de retrouver le tirant d'eau règlementaire fixé par le règlement particulier de police de la navigation,
- de rendre fonctionnelle et sécuritaire la cale de mise à l'eau de bateaux,
- de restaurer les parties de quais en maçonneries anciennes, dégradées par l'usure du temps (y compris zones immergées).

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet consiste :

- à fermer et mettre à sec l'emprise du port fluvial, sur environ 100 m, au moyen d'un bâtardeau en terre argileuse ou plaplanches,
- à extraire les sédiments accumulés dans le port à l'aide d'un engin hydraulique ou mécanique
- à exporter les sédiments vers une zone de dépôt à terre, après un temps de ressuyage,
- à restaurer et rallonger le pied de l'ancienne cale de mise à l'eau
- à restaurer le quai maçonné en rive gauche sur l'ensemble de sa longueur (70 m) remplacement de pierres et rejointoiment.
- à supprimer le batardeau en terre à la fin des opérations, les matériaux étant récupérés et exportés vers une zone de dépôt à terre.

La durée totale des travaux est estimée à 2,5 mois.

4.3.2	dans	sa p	hase	d'exr	loitation
7.0.4	uuiis	JU P	IIU3C	U CVE	nonanon

Accueil temporaire de bateaux (amarrage, mise à l'eau, sortie de l'eau).

La décision de l'autorité environnem	trative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera- entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisa dministrative "IOTA", sous le régime de l'autorisation	ation(s).					
	projet et superficie globale de l'opération - préciser le						
Le port de Niort a les dimensions suiva - longueur : 100 m - largeur de la Sèvre : 26 m Les sédiments à extraire sont concentr La cale de mise à l'eau a une dimension	és sur une surface de 400 m²	Valeur(s)					
4.6 Localisation du projet  Adresse et commune(s)  d'implantation	Coordonnées géographiques $1 - 14 \circ 32$	2 ' 28 " 63 Lat. 52 ° 41 ' 96 " 2					
Cale du port 1, quai de Belle Ile 79000 NIORT  Coordonnées syst. Lambert 93 - CC46 Axe du port: X = 14322863,539 Y = 5241962,646	·	_'"_ Lat ° ' "_ _' _ " _ Lat ° ' _ " _					
Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6  4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant?  4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui  Non  4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé?							
79000 NIORT  Coordonnées syst. Lambert 93 - CC46  Axe du port: X = 14322863,539 Y = 5241962,646   4.7 S'agit-il d'une modification/extens 4.7.1 Si oui, cette installation or environnementale?	38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:  Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées: Niort (79)  oignez à votre demande les annexes n° 2 à constitute d'une installation ou d'un ouvrage existant? The cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluate ent les projet et	6 Oui Non X					

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

#### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?	×		Le projet est situé à l'extrêmité orientale du Parc Naturel Régional du Marais poitevin (ville porte).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		PPRI de la ville de Niort.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		Bassin de la Sèvre niortaise.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Le site Natura 2000 du Marais poitevin (FR5400446) est distant de 1,5 km.
D'un site classé ?		X	Le site classé du Marais mouillé poitevin est distant de 4,5 km.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

#### 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Mise à sec temporaire (2,5 mois) de l'emprise du port fluvial (100 m x 26 m x 1,50 m) et du chenal d'amenée situé en amont (tunnel souterrain).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	$\boxtimes$		Volume de sédiments extraits du port : 750 m³
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?	X		La perturbation concerne la faune piscicole potentiellement présente dans l'emprise du port (100 m). Une pêche de sauvegarde sera organisée aussitôt après la réalisation du bâtardeau, avant la mise à sec.
Milieu naturel			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Risque d'inondation en cas de crue d'occurrence décennale. L'exécution des travaux est prévue entre septembre et novembre 2020, période de très faible occurrence d'une crue majeure. En outre, le port de Niort ne constitue pas la voie d'écoulement principale des flux en provenance du bassin (axe hydraulique secondaire)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Le seul risque sanitaire réside dans la présence d'engins de chantier susceptibles de provoquer une pollution accidentelle (hydrocarbures). Des dispositions de prévention, de surveillance et de protection sont demandées au titulaire par voie contractuelle (marché).
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Transport des sédiments par camions-bennes étanches vers la zone de dépôt à terre.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	$\boxtimes$		Intervention d'engins de chantier durant certaines phases de l'opération. Incidence riveraine temporaire, en alternance avec des phases peu bruyantes.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	$\boxtimes$		Présence d'engins de chantier, de type pelleteuse hydraulique et camions-bennes. Impact riverain faible et temporaire.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Dépôt à terre de sédiments de dragage non dangereux.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×	
, ropolation	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		X	
6.2 Les incide approuvés				ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	nces du projet identifi	iées au	υ 6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr	ivez les	squels :	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La réalisation des travaux pourrait impacter la faune piscicole potentiellement présente dans l'emprise du port (100 m x 26 m). Une pêche de sauvegarde sera organisée aussitôt après la réalisation du bâtardeau, avant la mise à sec.

L'impact est donc faible, temporaire et immédiatement réversible à l'issue des travaux (lors de la remise en eau).

Les mesures d'évitement et/ou de réduction envisagées sont les suivantes :

- pêche de sauvegarde préalable
- travaux réalisés après la mise à sec de la zone de travaux : aucune perturbation du milieu aquatique, aucun risque de transfert de polluant vers l'aval ou vers l'amont (isolement du chantier)
- exécution des travaux prévue entre septembre et novembre : hors période de crue statistique, incidence la plus faible pour les milieux aquatiques et la navigation
- dispositions de prévention, de surveillance et de protection du chantier demandées au titulaire du marché
- transport des sédiments par camions-bennes étanches vers une zone de dépôt à terre (parcelle agricole cultivée). Itinéraire court (5 km), évitant toute zone à enjeux environnementaux. Enjeux urbains modérés (itinéraire court et direct vers périphérie)

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'IIBSN pétitionnaire considère que le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale, ceci au regard :

- de la nature et de l'absence de complexité du projet : il s'agit de travaux classiques de restauration de parements et d'entretien fluvial.
- de sa faible dimension : linéaire inférieur à 100 m, volumes inférieurs à 2000 m<sup>3</sup>, durée inférieure à 3 mois,
- des mesures de réduction des incidences sur le milieu aquatique : pêche préalable de sauvegarde, modes opératoires et mesures de sécurité du chantier.

#### 8. Annexes

8	3.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	$\times$
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

#### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

Annexe n°8 : plan de masse faisant apparaître la zone de chantier, l'itinéraire technique d'intervention des engins et la zone de stockage des sédiments.

#### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

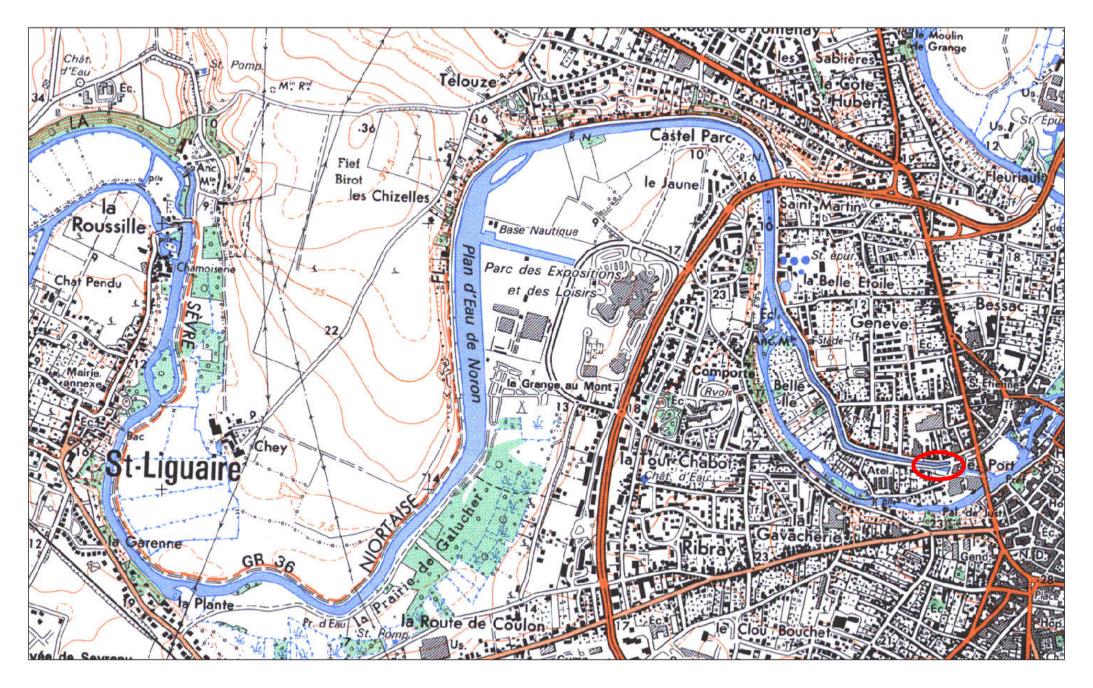
Fait à Niort

le, 19/12/2018

Signature



Projet de curage et d'aménagement du port de Niort - Plan de situation



### **PORT DE NIORT – Planches photographiques**



Vue du port et de la Sèvre domaniale – prise de vue depuis le pont situé en amont

Cale de mise à l'eau et quai objets des travaux : à gauche de la photo (rive gauche)



Vue du port— prise de vue depuis la Sèvre domaniale en aval

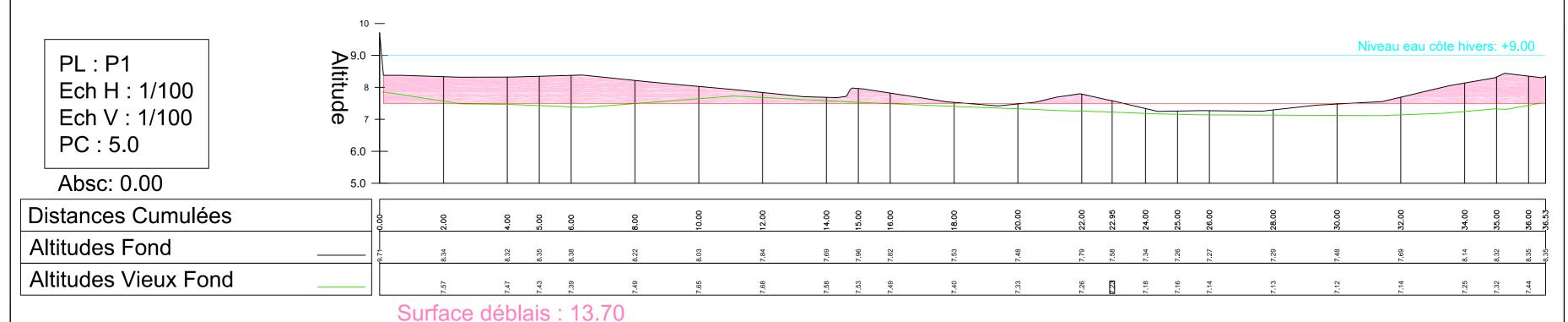


Vue du port – prise de vue depuis la Sèvre domaniale en aval

Cale de mise à l'eau et quai objets des travaux : à droite de la photo (rive gauche)



Vue amont du port et du chenal d'amenée (sortie souterraine).



Le Nivellement est rattaché au Nivellement Général de la France (IGN 69).

Profil en travers du Port

Relevé bathymétrique du Port de NIORT et du Bief de Comporté

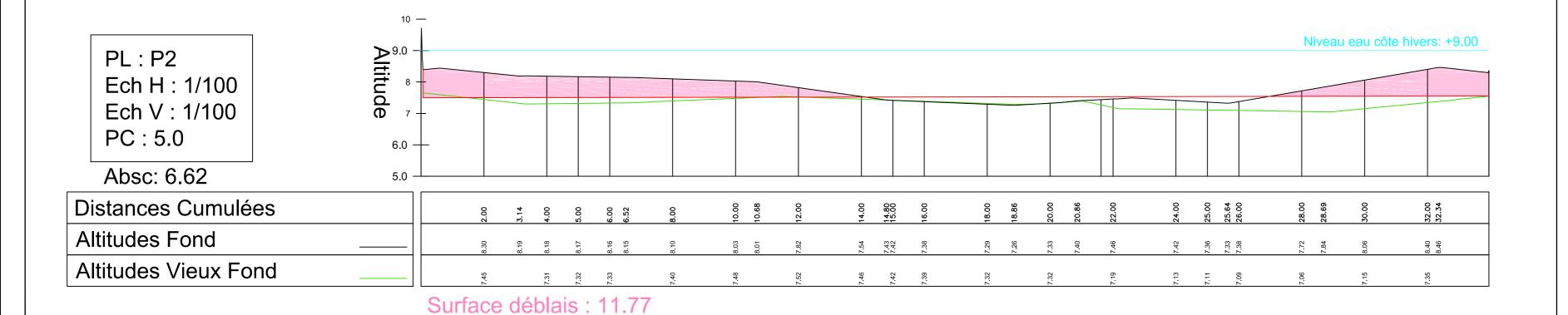


Chargé d'affaire vincent DAGBERT Dessinateur

Olivier RICOLLEAU

Aout 2017

Adresse informatique: H:\2- Partage dessins\1-Bathymetrie\2017\PORT DE NIORT-BIEF COMPORTE\Port Niort-Bief Comporté-Bathy.dwg



Le Nivellement est rattaché au Nivellement Général de la France (IGN 69).

Profil en travers du Port

Relevé bathymétrique du Port de NIORT et du Bief de Comporté

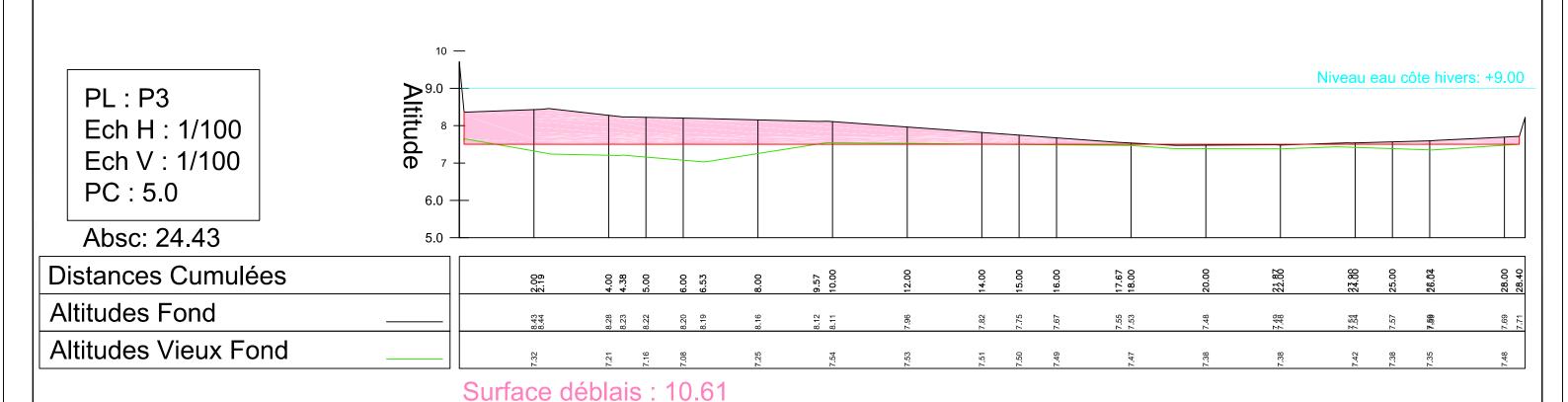


Chargé d'affaire
vincent DAGBERT

Dessinateur
Olivier RICOLLEAU

Aout 2017

Adresse informatique: H:\2- Partage dessins\1-Bathymetrie\2017\PORT DE NIORT-BIEF COMPORTE\Port Niort-Bief Comporté-Bathy.dwg



Le Nivellement est rattaché au Nivellement Général de la France (IGN 69).

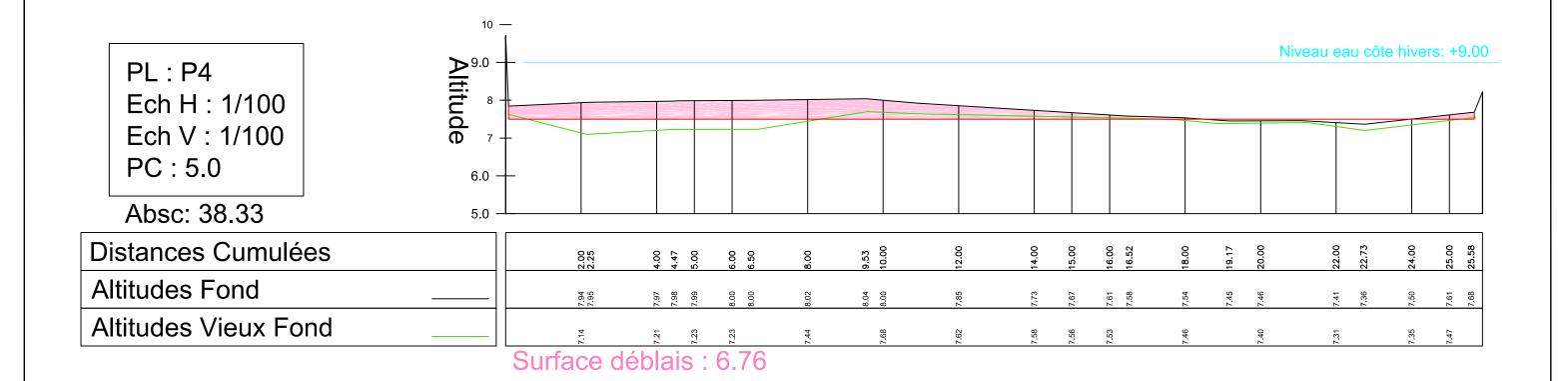
Profil en travers du Port

Relevé bathymétrique du Port de NIORT et du Bief de Comporté



Chargé d'affaire
vincent DAGBERT

Dessinateur
Olivier RICOLLEAU



Le Nivellement est rattaché au Nivellement Général de la France (IGN 69).

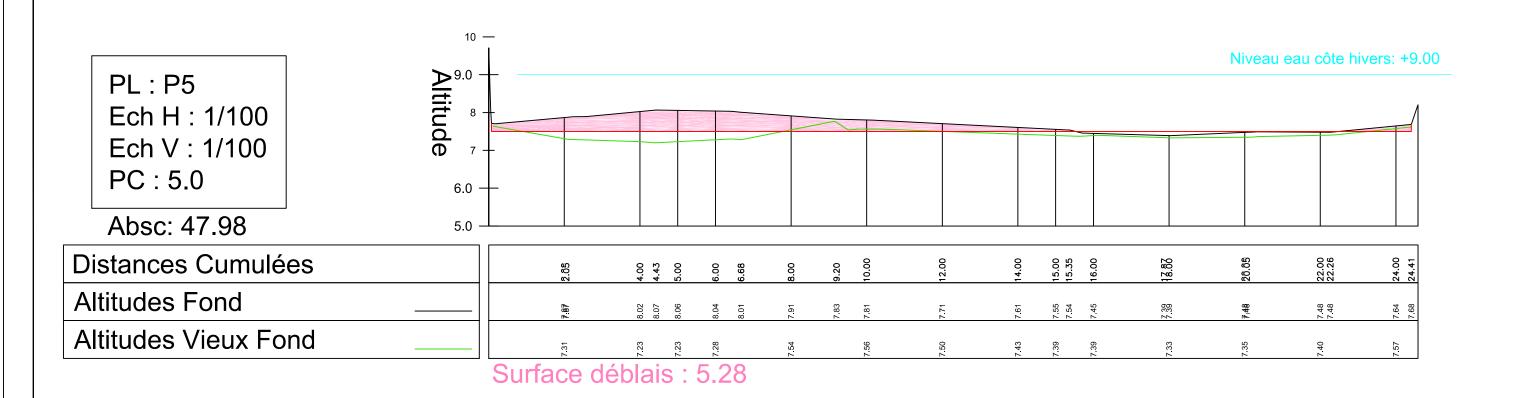
Profil en travers du Port

Relevé bathymétrique du Port de NIORT et du Bief de Comporté



Chargé d'affaire
vincent DAGBERT

Dessinateur
Olivier RICOLLEAU



Le Nivellement est rattaché au Nivellement Général de la France (IGN 69).

Profil en travers du Port

Relevé bathymétrique du Port de NIORT et du Bief de Comporté



Chargé d'affaire
vincent DAGBERT

Dessinateur
Olivier RICOLLEAU



Le Nivellement est rattaché au Nivellement Général de la France (IGN 69).

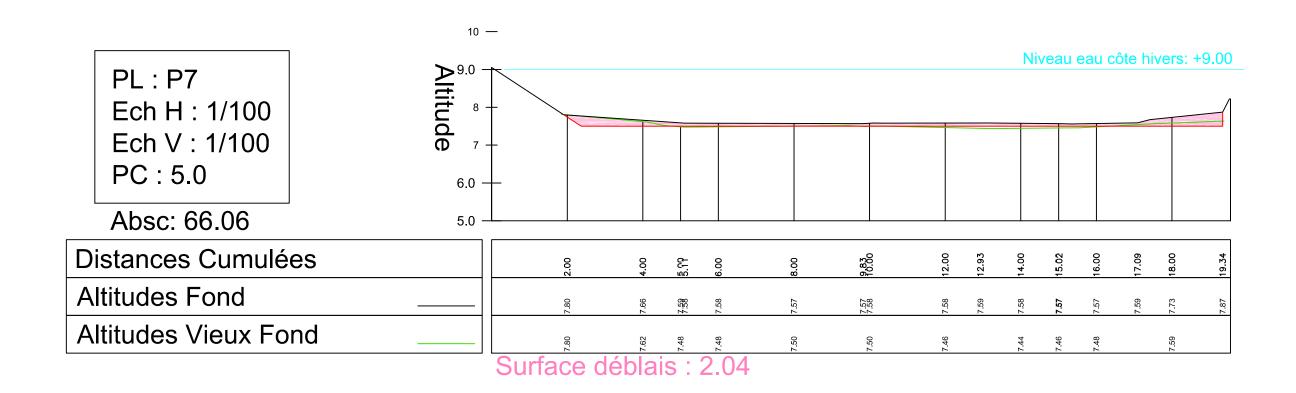
Profil en travers du Port

Relevé bathymétrique du Port de NIORT et du Bief de Comporté



Chargé d'affaire
vincent DAGBERT

Dessinateur
Olivier RICOLLEAU



Le Nivellement est rattaché au Nivellement Général de la France (IGN 69).

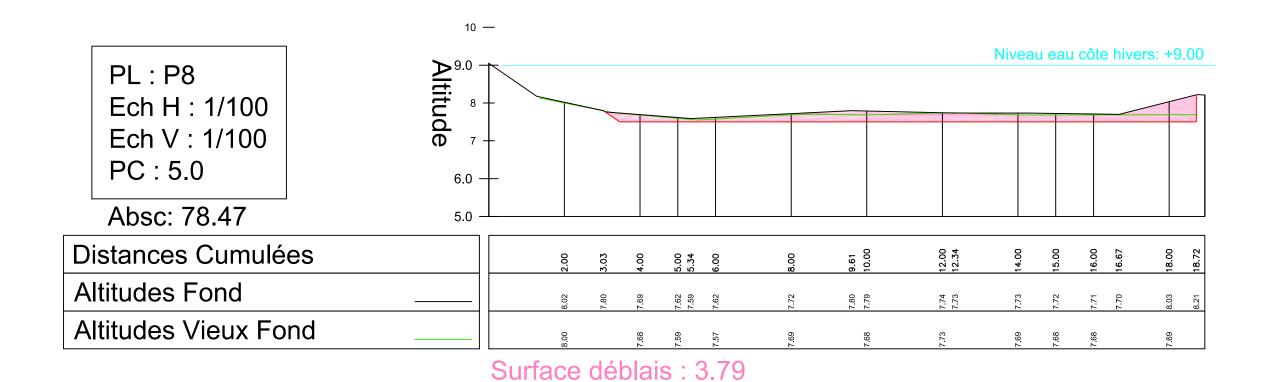
Profil en travers du Port

Relevé bathymétrique du Port de NIORT et du Bief de Comporté



Chargé d'affaire
vincent DAGBERT

Dessinateur
Olivier RICOLLEAU



Le Nivellement est rattaché au Nivellement Général de la France (IGN 69).

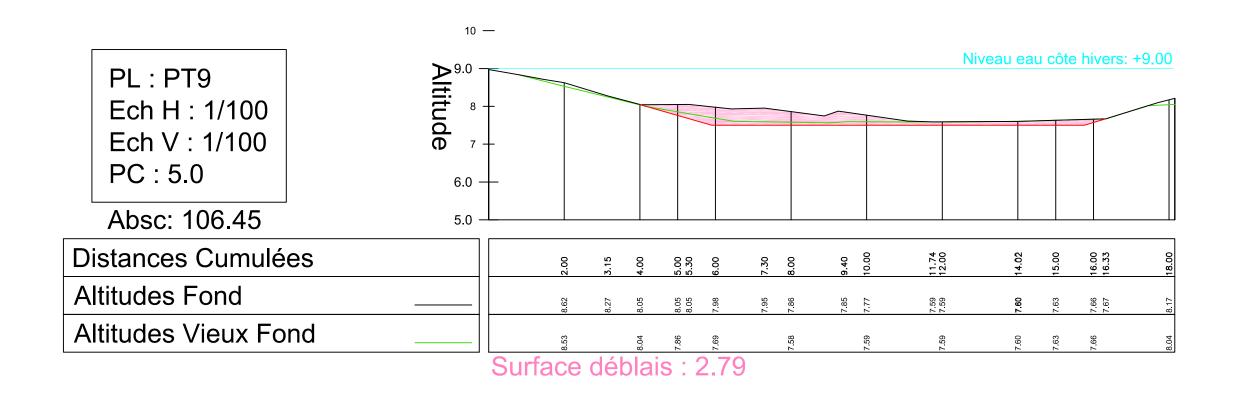
Profil en travers du Port

Relevé bathymétrique du Port de NIORT et du Bief de Comporté



Chargé d'affaire
vincent DAGBERT

Dessinateur
Olivier RICOLLEAU



Le Nivellement est rattaché au Nivellement Général de la France (IGN 69).

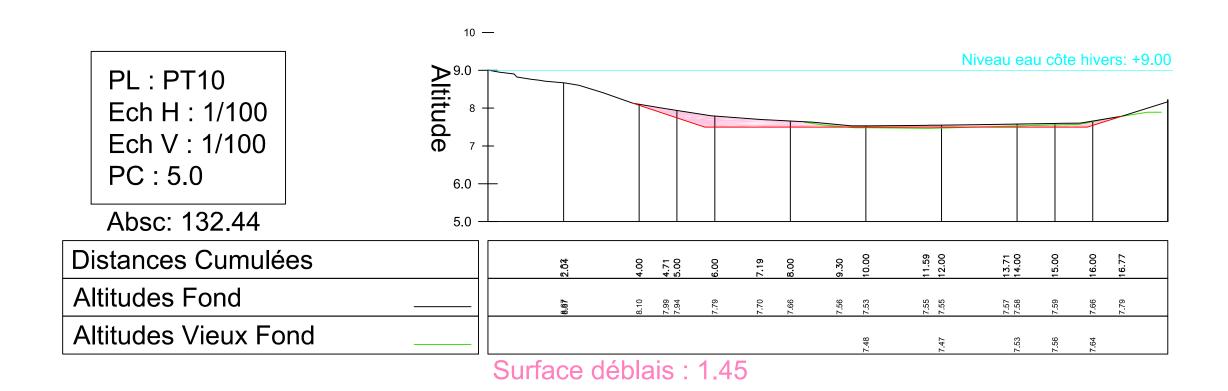
Profil en travers du Port

Relevé bathymétrique du Port de NIORT et du Bief de Comporté



Chargé d'affaire
vincent DAGBERT

Dessinateur
Olivier RICOLLEAU



Le Nivellement est rattaché au Nivellement Général de la France (IGN 69).

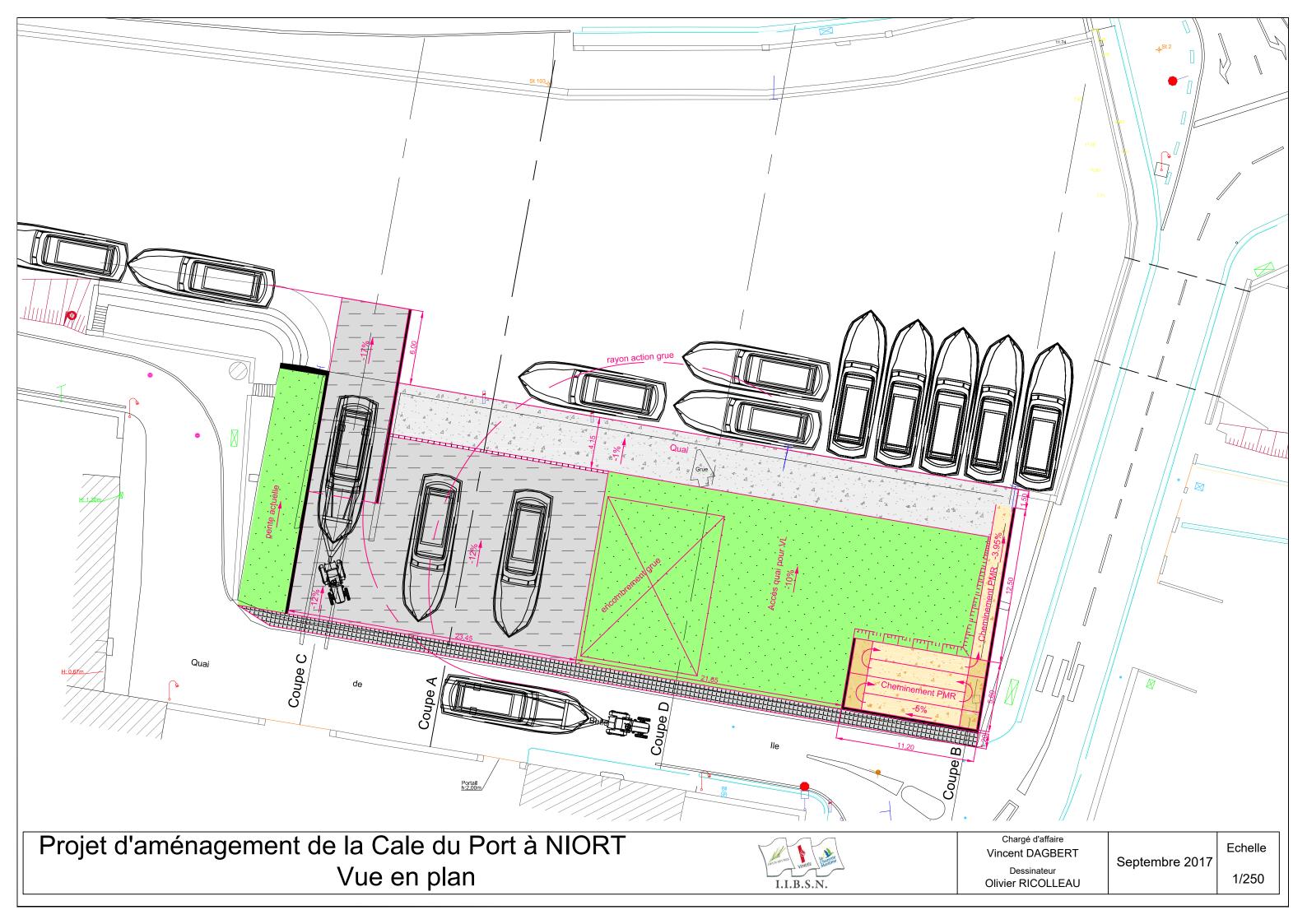
Profil en travers du Port

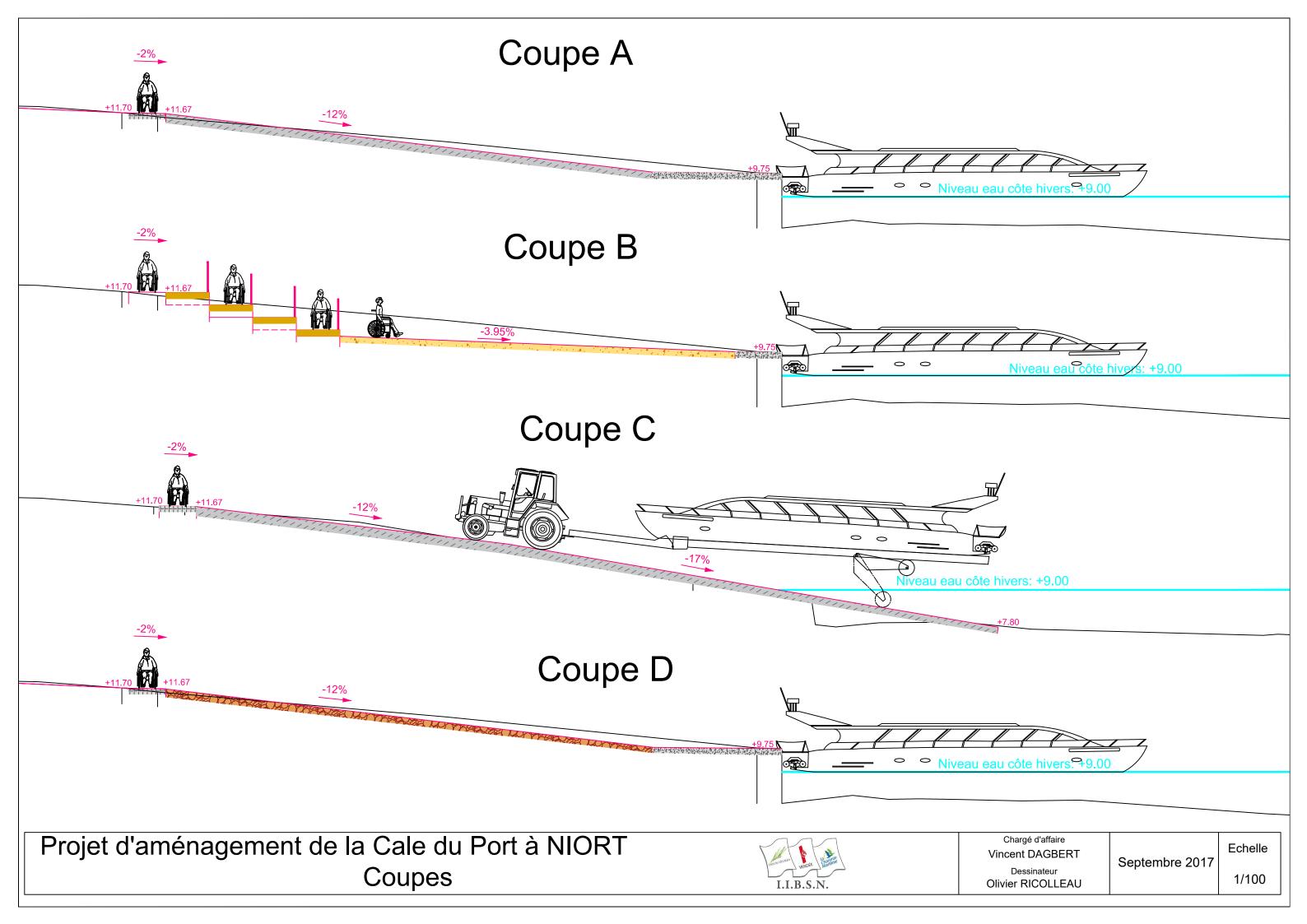
Relevé bathymétrique du Port de NIORT et du Bief de Comporté

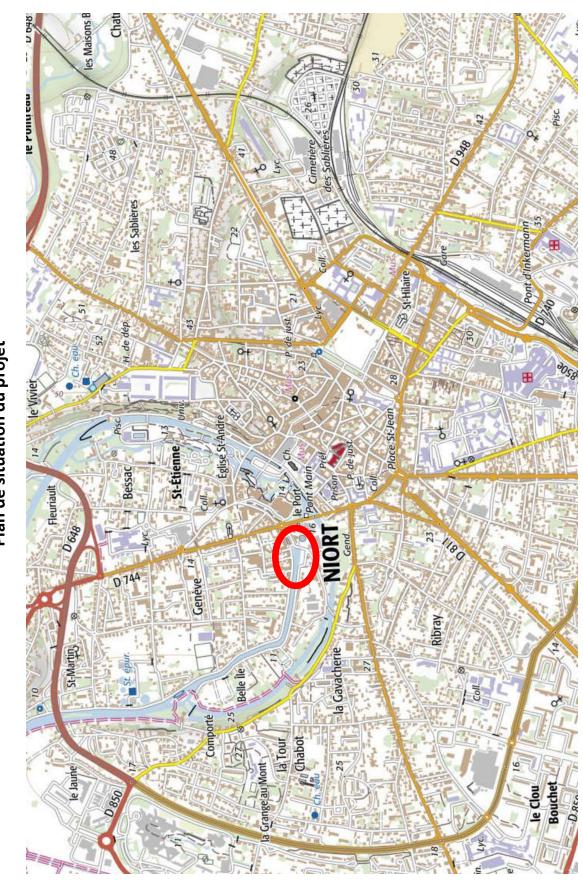


Chargé d'affaire
vincent DAGBERT

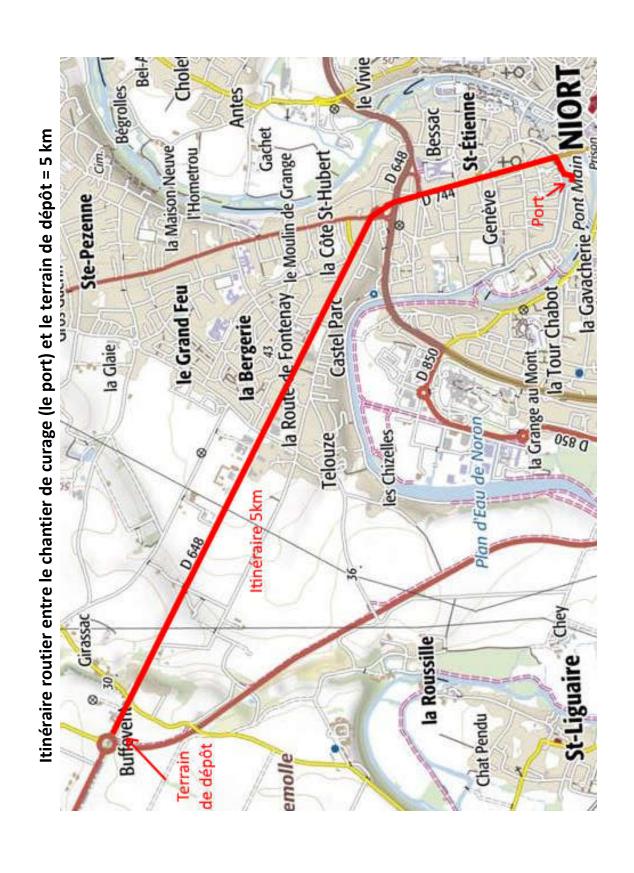
Dessinateur
Olivier RICOLLEAU







Plan de situation du projet







0° 30′ 43″ W 46° 20′ 52″ N

Longitude: Latitude: